

**ENQUÊTE**

# Hébergement d'urgence

**Quelles capacités d'accueil  
et d'accompagnement  
en 2026 ?**

**Juin 2026**



**FÉDÉRATION  
DES ACTEURS  
DE LA SOLIDARITÉ**

**Mise en page**

Tsvetomir Tsvetanov

**Rédaction**

Camille Flaszenski

Chargée de mission Hébergement logement

[camille.flaszenski@federationsolidarite.org](mailto:camille.flaszenski@federationsolidarite.org)

Jean Sabatier

Chargé de mission Hébergement

[jean.sabatier@federationsolidarite.org](mailto:jean.sabatier@federationsolidarite.org)

Juin 2026

Fédération des Acteurs de la solidarité – 76 rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 Paris

<b>Introduction</b>	<b>5</b>
<b>Le défi d'accueillir dignement face à la diversité des profils et des besoins</b>	<b>8</b>
<b>La difficulté des structures à garantir un accompagnement systématique et une orientation adaptée</b>	<b>15</b>
<b>Une forte mobilisation des équipes dans un contexte contraint</b>	<b>19</b>
<b>Une situation financière sous tension face à d'importantes disparités de financements</b>	<b>21</b>
<b>Conclusion</b>	<b>27</b>

# Synthèse des résultats

---

**274 dispositifs analysés** représentent

30 923 places d'hébergement d'urgence, dont 14 396 en nuitées hôtelières, 11 691 en CHU et 1 848 places d'urgence en CHR.

---

**44%** des structures alertent sur la dégradation de leurs conditions de travail et de leur organisation.

---

**47%** des structures interrogées reconnaissent des besoins en travaux non couverts à l'heure actuelle.

---

**80%** des répondants déclarent proposer un accompagnement social au sein de leur dispositif.

**77%** des répondants estiment que leur financement à la place n'est pas adapté.

---

**83%** des structures font état d'une incertitude budgétaire accrue, traduisant des difficultés majeures à anticiper et à planifier les activités et l'accompagnement des personnes.

---

Seules **19 %** des structures estiment leur modèle pérenne. À l'inverse, **47 % se déclarent fragiles à moyen terme (3 à 5 ans)**, **30 % fragiles à court terme (1 à 2 ans)**, et **4 % estiment être en situation de danger immédiat de fermeture.**

## INTRODUCTION

Dans un contexte marqué par des tensions budgétaires persistantes et par une insuffisance récurrente des financements alloués à l'hébergement d'urgence, il apparaît essentiel de disposer d'une vision claire, objective et partagée de la situation économique des dispositifs concernés. C'est en ce sens que la Fédération des acteurs de la solidarité a conduit une enquête s'inscrivant dans la continuité de celle effectuée en 2021 sur le « juste prix » de l'hébergement d'urgence<sup>1</sup>. Elle vise à actualiser l'état des lieux du secteur de l'hébergement d'urgence et à analyser les évolutions observées entre 2022 et 2026, tant sur le plan budgétaire qu'organisationnel.

Elle a pour objectif de documenter l'évolution des financements et des budgets alloués, d'apprécier la situation financière des structures, et d'analyser la manière dont ces évolutions se traduisent dans l'organisation et le fonctionnement des dispositifs, dans les prestations proposées, dans les conditions d'exercice des équipes salariées, ainsi que dans l'accompagnement des personnes accueillies. Les résultats permettront ainsi de mieux documenter les réalités économiques de l'hébergement d'urgence et d'identifier les besoins de financement nécessaires au bon fonctionnement des dispositifs.

Cette analyse a également vocation à alimenter le dialogue avec les pouvoirs publics et à renforcer le plaidoyer porté au niveau national en faveur d'un financement sincère, pérenne et adapté aux besoins des structures et aux personnes accueillies.

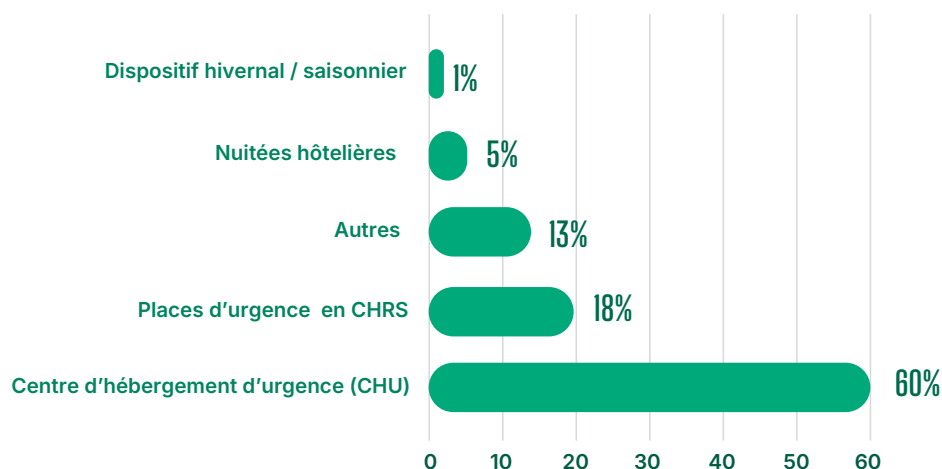
## Méthodologie

L'enquête sur l'hébergement d'urgence a recueilli près de 274 réponses, dont 222 complètes, entre son lancement le 14 avril et sa clôture le 29 mai 2026. Près de 160 associations gestionnaires de dispositifs d'hébergement d'urgence ont répondu à l'enquête, chaque réponse correspondant à un dispositif distinct. Les questionnaires ont été complétés en auto-administration par les gestionnaires des structures d'hébergement d'urgence.

## Typologie des répondant.e.s

L'enquête a touché l'ensemble des différents dispositifs d'hébergement d'urgence (Centre d'hébergement d'urgence (CHU), nuitées hôtelières, places d'urgences en CHRS, dispositifs hivernaux et saisonniers). Les dispositifs qui comptabilisent le plus de réponses sont : les CHU (61% des réponses), les places d'urgence en CHRS (20%) et enfin les nuitées hôtelières (5%).

### Répartition des réponses par dispositif (en %)



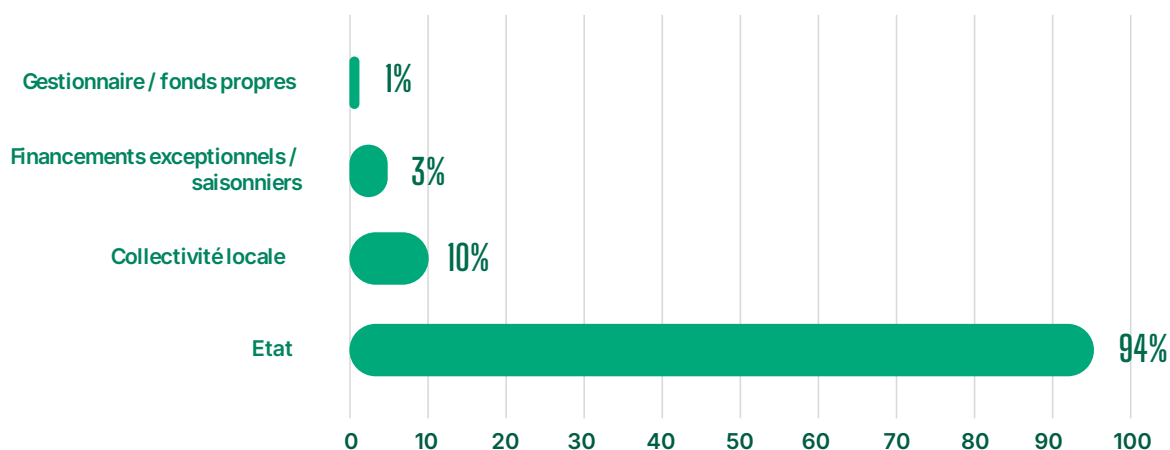
1. Fédération des acteurs de la solidarité. (2021). Enquête sur le juste prix de l'hébergement d'urgence.

D'autres dispositifs d'hébergement d'urgence et de veille sociale ont aussi participé à l'enquête, qui présentent des modalités différentes de gestion, de pilotage et d'organisation par rapport aux structures mentionnées. Parmi ces autres dispositifs, on peut citer notamment des modalités d'hébergement d'urgence généralistes (HUAS, CHS,...), mais aussi des modalités temporaires (SAS, hébergement pour une pause), parfois prolongés, notamment des dispositifs saisonniers qui restent ouverts pour une période.

Enfin, 3 répondants sont des hébergements d'urgence « hors droit commun », qui sont financés et pilotés uniquement par des collectivités locales (métropole, département, commune). Bien que sous des modalités distinctes de l'hébergement d'urgence financé par l'Etat, ces réponses apportent un éclairage sur les enjeux communs à l'hébergement d'urgence en France et sur les spécificités en fonction des pilotages et des types de structures.

Le graphique ci-dessous met en évidence d'une part que l'Etat est logiquement la source de financement principale des dispositifs d'hébergement d'urgence interrogés (94% des répondants), mais aussi d'autre part qu'il y a une pluralité des sources de financement pour compléter les budgets, avec 10% des répondants qui mentionnent des fonds de collectivités locales. Les fonds propres ne sont en revanche mentionnés que par une partie marginale des répondants.

### Sources principales de financement



Les 274 dispositifs analysés représentent 30 923 places d'hébergement d'urgence, dont 14 396 en nuitées hôtelières, 11 691 en CHU et 1 848 places d'urgences en CHRS. En se focalisant exclusivement sur les dispositifs d'hébergement généraliste (CHU, CHRS, nuitées hôtelières), cela représente donc 13,7% des places du parc d'hébergement généraliste en France (**203 798 places au 31/12/2024**) et 17,8% en ne prenant en compte que les CHU et l'hôtel social (**146 730 places en moyenne par jour en 2025**).

### Nombre de places concernées par l'enquête par dispositif

161

Dont dispositif saisonnier/hivernal

1 848

Dont places d'urgences en CHRS

2 827

Dont d'autres dispositifs

11 691

Dont CHU

14 396

Dont nuitées hôtelières

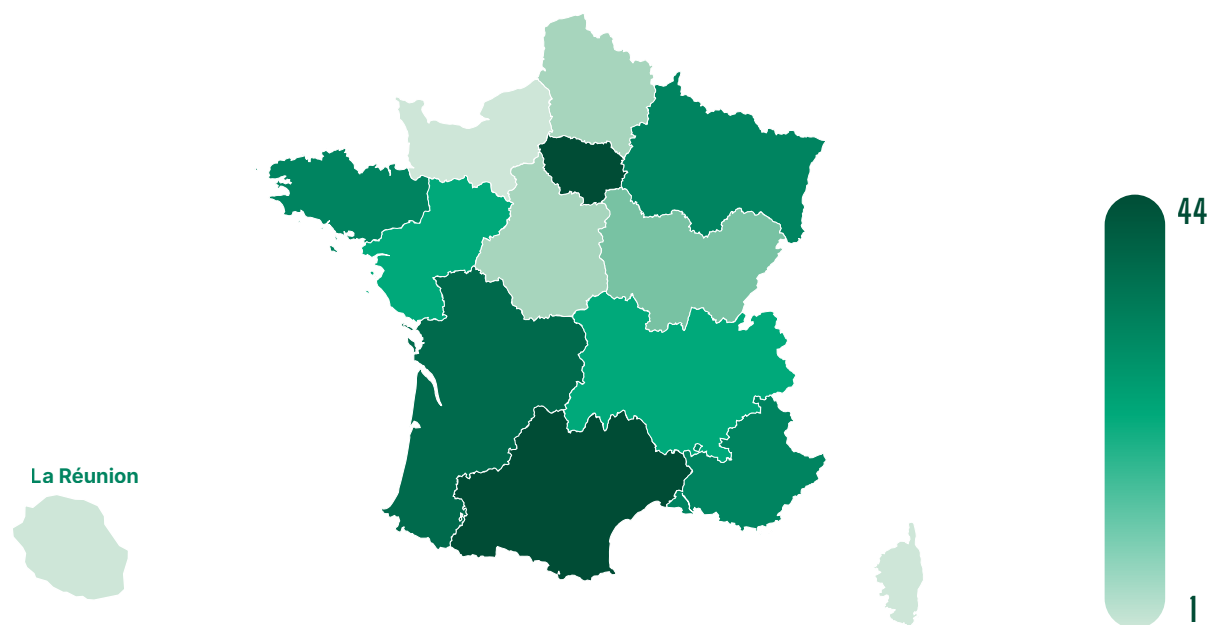
## Conditions d'accueil

Le mode d'organisation le plus représenté parmi les dispositifs interrogés est celui d'une ouverture toute l'année (98% des réponses), 24h/24 (74% des réponses) avec une orientation via le SIAO/115 (88% des réponses). Concernant les horaires, 9% des dispositifs sont ouverts uniquement la nuit et 17% déclarent d'autres horaires d'ouverture, qui correspondent aux horaires de travail sur une journée (9h-17h) bien que les hébergements restent ouverts hors de ces horaires. Concernant les orientations vers les dispositifs, celles qui ne sont pas effectuées via le SIAO le sont par de multiples autres acteurs comprenant des équipes mobiles et de maraude associative, par orientation directe / « bouche à oreille », voire par les agents de collectivités locales, gendarmeries et DDETS directement.

## Répartition géographique

Les 274 dispositifs répondants sont répartis à travers le territoire national (France métropolitaine et la Réunion). Les régions les plus représentées sont l'Occitanie (44 réponses), l'Île-de-France (42 réponses) et la Nouvelle-Aquitaine (37 réponses).

### Distribution nationale des réponses



Dans l'ensemble, cette enquête n'est pas fondée sur une représentativité statistique des structures d'hébergement d'urgence, mais le nombre de réponses et de places concernées, la diversité des dispositifs et leur répartition nationale permettent de construire une approche pertinente des réalités du secteur.

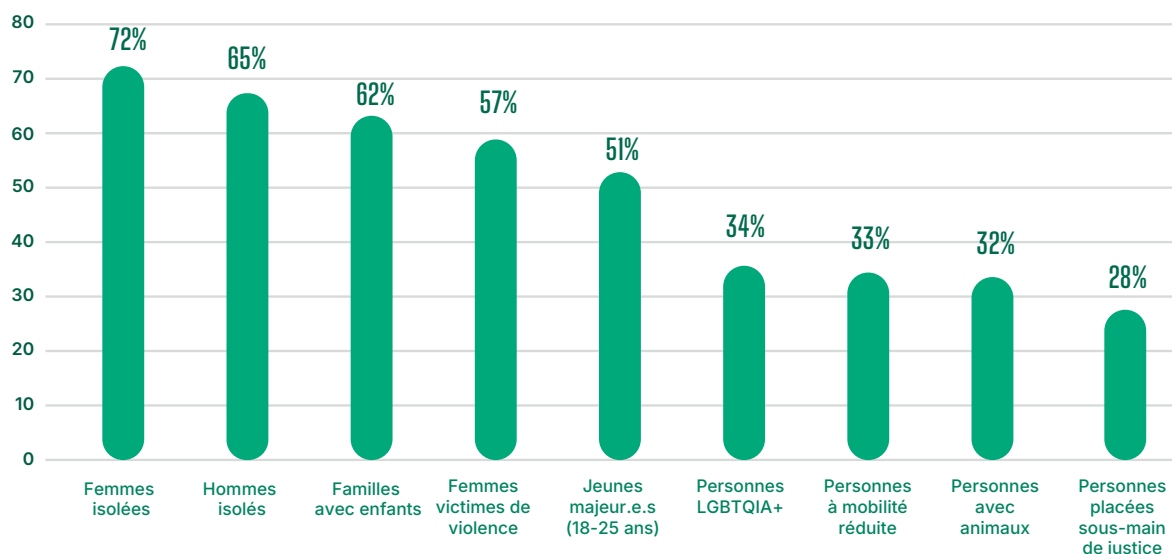
# LE DÉFI D'ACCUEILLIR DIGNEMENT face à la diversité des profils et des besoins

**L'article L.345-2-2** du Code de l'action sociale et des familles rappelle « que toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique ou sociale doit pouvoir accéder à un dispositif d'hébergement d'urgence ». Au-delà de la simple mise à l'abri, la loi impose que cet accueil soit assuré dans des conditions conformes à la dignité de la personne humaine et garantissant la sécurité des biens et des personnes. Les dispositifs doivent ainsi permettre l'accès à un ensemble de prestations essentielles comprenant le gîte, le couvert, l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, ainsi qu'une orientation vers les dispositifs ou professionnels adaptés à la situation de la personne. L'hébergement d'urgence ne se limite donc pas à fournir un toit, il doit offrir un cadre d'accueil digne, sécurisant et propice à la prise en compte globale des besoins des personnes accueillies.

## L'évolution des profils et des besoins des personnes accueillies

Les structures de l'hébergement d'urgence accueillent des personnes en situation de précarité avec des profils et des besoins différents auxquels les structures n'ont pas toujours la capacité de répondre de manière adaptée. Par rapport à la composition des ménages des personnes hébergées, 65% des dispositifs déclarent accueillir des hommes isolés tandis que 72% des dispositifs accueillent des femmes isolées. Près de 62% des répondants accueillent aussi des familles avec enfants, tout âge confondu (de 0 à 18 ans). Concernant les besoins spécifiques auxquels doivent répondre les structures d'hébergement d'urgence, 57% des dispositifs déclarent recevoir des femmes victimes de violences et 33% affirment héberger des personnes à mobilité réduite. Certaines structures précisent aussi accueillir des personnes victimes de traite ou en situation de prostitution, ainsi que des usagers de drogues et des personnes atteintes de problèmes de santé variés (troubles psychologiques, troubles somatiques, maladies,...).

### % de structures qui déclarent accueillir ce public



Cette répartition des publics accueillis s'explique également par la tension persistante sur l'offre d'hébergement. Faute de places suffisantes, les services d'orientation sont conduits à prioriser l'accès à l'hébergement pour les publics les plus vulnérables, notamment les familles avec enfants, les femmes victimes de violences ou les personnes présentant des problèmes de santé. Dans ce contexte, les hommes isolés, souvent considérés comme moins prioritaires, sont de moins en moins représentés dans les dispositifs, sans que cela ne traduise nécessairement une diminution de leurs besoins. En témoigne un répondant qui souligne « *Les places homme isolés ont disparu, de plus en plus d'hommes se retrouvent à la rue sans solution de mise à l'abri* ».

## Une adaptation progressive de l'offre

La capacité des structures à répondre de manière adaptée à ces différents besoins est variable. Si l'ensemble des dispositifs qui accueillent des personnes à mobilité réduite (PMR) ont des places dédiées et adaptées, ce n'est pas le cas pour d'autres publics, notamment pour les jeunes enfants et les femmes victimes de violences. Parmi les dispositifs ayant déclaré accueillir de jeunes enfants, 21% déclarent que les places ne sont pourtant pas adaptées pour ce type de public. Parmi les dispositifs ayant déclaré accueillir des femmes victimes de violence, 49% n'ont pour autant pas de place dédiée.

L'accueil de personnes aux besoins différents nécessitent des adaptations spécifiques. Les dispositifs qui ont des places adaptées aux jeunes enfants proposent de multiples modalités pour favoriser l'accueil des enfants, comme :

- ↳ des aménagements mobiliers (lits et mobiliers adaptés, tables à langer, équipements de puériculture,...) ;
- ↳ des mesures sur l'alimentation et l'hygiène (lait infantile, couches,...) ;
- ↳ des mesures d'accompagnement social renforcé ou des ressources humaines supplémentaires (éducateur.rice de jeunes enfants (EJE)).

Concernant les places dédiées aux femmes victimes de violences, les mesures mises en place dans les dispositifs répondent autant à des enjeux :

- ↳ de sécurisation de l'hébergement (surveillance, astreinte, réorganisation de l'espace dans un respect de non-mixité,...)
- ↳ de déploiement d'un accompagnement social approfondi sur certains aspects (juridiques, parentalité,...) avec l'appui de professionnel.les supplémentaires (psychologues)

Ces mesures ont un coût pour les hébergements d'urgence du parc généraliste. Plus d'un tiers des structures qui ont des places dédiées aux jeunes enfants et aux femmes victimes de violence affirment ainsi qu'elles font face à des coûts supplémentaires par rapport aux places généralistes.

Dans l'ensemble, l'adaptation des conditions d'hébergement et d'accompagnement aux besoins spécifiques des publics accueillis a connu une progression par rapport aux données de l'enquête de 2021, dans laquelle qui faisait écho à seulement 28% des répondants disposaient de places dédiées aux personnes à mobilité réduite et 19% avaient des places dédiées aux femmes victimes de violences. Cependant, cette progression reste inégale en fonction des publics et doit impérativement se poursuivre avec l'ambition d'accueillir de manière adaptée l'ensemble des publics.

## Un niveau socle de prestations qui masque un accès individuel obstrué à des services de base

### Espaces sanitaires

Les structures d'hébergement d'urgence offre quasi-unanimement l'accès à des services de base (douche, toilettes, cuisine) pour permettre aux personnes hébergées de répondre à leur besoins hygiéniques et alimentaires au quotidien. 99% des structures d'hébergement proposent un accès à une douche et toilettes, 91% proposent l'accès à une cuisine ou à des équipements de cuisine.

Cependant, cet accès à des services de base se fait encore souvent sous un mode collectif, et non individuel, qui peut engendrer de nombreuses contraintes, du point de vue de l'intimité et de l'hygiène, voir des enjeux sanitaires en cas d'insalubrité qui peuvent amener à la **présence de nuisibles**<sup>2</sup> et à la fermeture de certains dispositifs d'urgence. Près de 40% des dispositifs enquêtés ne proposent pas de douche ou de toilettes individuelles dans l'espace de vie.

Comme le rappelle **le rapport** « Adolescents sans-logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel » de l'Observatoire du Samu Social et du Défenseur des Droits<sup>3</sup>, l'intimité est « *un besoin et un droit impossible à respecter* » lorsqu'on vit à l'hôtel, notamment pour les enfants, puisque la configuration des lieux ne le permet pas. Ce constat nous semble pouvoir être partagé pour l'ensemble des dispositifs d'hébergement d'urgence qui ne proposent pas un accès individualisé dans l'espace de vie aux toilettes et aux douches. Pour les enfants hébergés, la découverte de l'intimité dans les activités hygiéniques passe alors parfois par des séjours de vacances organisés par les associations, notamment dans le cadre du **dispositif « Vacances pour tous.te.s »** porté par la FAS, comme le note Louka Herse dans **ses travaux**<sup>4</sup>. Il relate notamment la fierté d'un enfant d'avoir une salle de bain privée en vacances, « des toilettes tout seul », contrastant avec la honte ressentie de vivre en hébergement collectif.

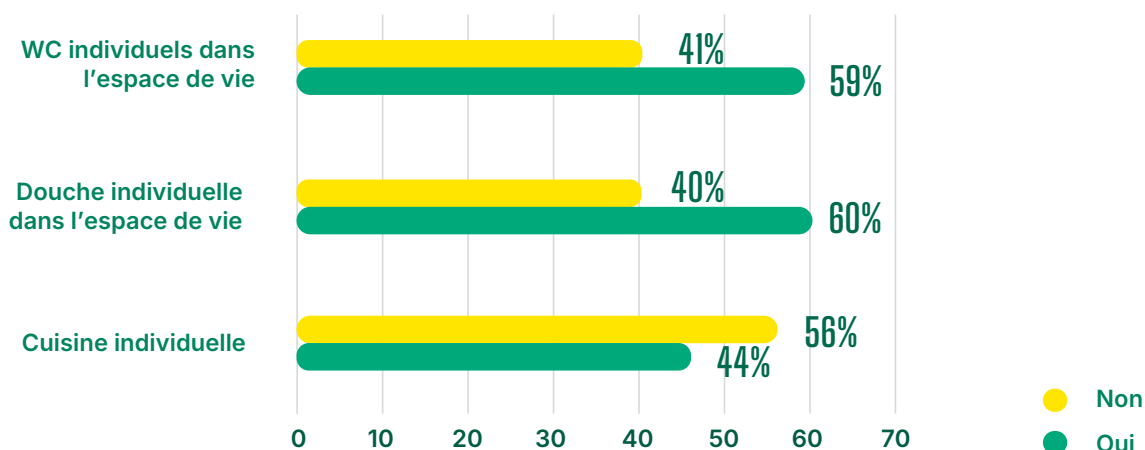
---

2. Fédération des acteurs de la solidarité. (2023). Enquête Flash « Punaises de lit ».

3. Observatoire du Samu social de Paris, Défenseur des Droits, Université de Tours. (2019). Adolescents sans-logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel.

4. Notamment l'Intervention de Louka Herse (Passages – Université Bordeaux Montaigne) sur « Des spatialités enfantines en prise avec l'institution : séjourner en dehors du centre hébergement pour (y) mieux grandir ? » lors de l'atelier « Habitats Institutionnels » (13 avril 2026, Université Paris Nanterre)

## Accès individuel aux équipements sanitaires et de cuisine



## Alimentation

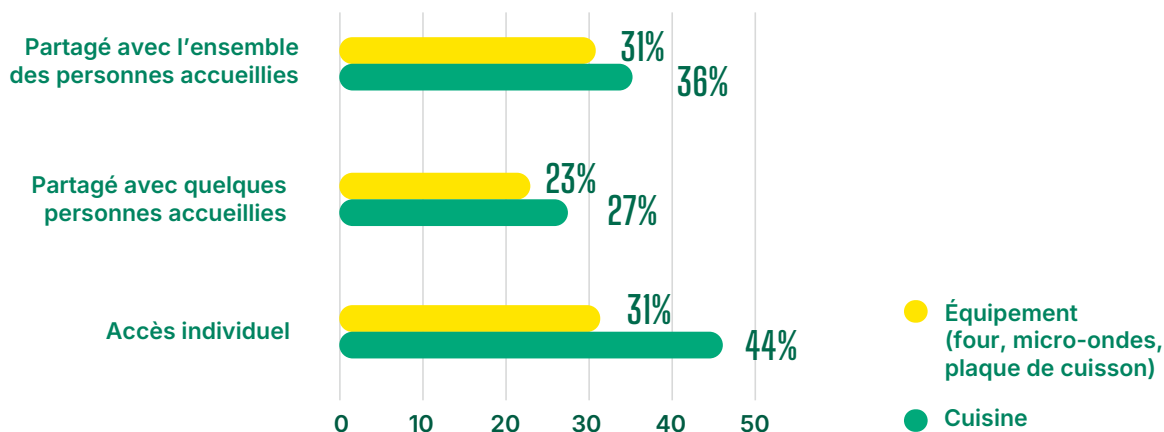
S'agissant des équipements liés à l'alimentation, 56% des dispositifs ne proposent pas de cuisine individuelle pour les personnes hébergées, ce qui signifie que la cuisine est partagée soit avec quelques personnes accueillies (27% des dispositifs), soit avec l'ensemble des personnes hébergées (36%). Dans ce dernier cas, cela peut impliquer de partager une cuisine avec une centaine ou plusieurs centaines de personnes, comme pour une dizaine de dispositifs interrogés dans cette enquête. La même dynamique est observable concernant les équipements de cuisine (four, micro-ondes, plaques de cuisson), puisque seul 31% des répondants reconnaissent que les personnes hébergées ont accès à leurs propres équipements individuels. Ces constats s'appliquent encore plus fortement en se focalisant sur les personnes hébergées via des nuitées hôtelières. En effet, 90% des dispositifs de nuitées hôtelières interrogés ne proposent pas de cuisine individuelle (contre 55% en CHU). De même, 70% des dispositifs hôteliers proposent des équipements de cuisine partagés avec l'ensemble des personnes accueillies (contre 28% en CHU).

Cette question de l'accessibilité aux cuisines et aux équipements est un enjeu décisif au regard de la précarité alimentaire rencontrée par les personnes hébergées dans les dispositifs d'urgence, aussi bien dans le parc généraliste, étudié par **le rapport** de l'ANSA et d'Action contre la Faim en 2023<sup>5</sup>, que dans le DNA, analysé par **les travaux**<sup>6</sup> de la FAS Île-de-France et d'Action contre la Faim en HUDA en 2024. Ces différents travaux mettent en exergue des données préoccupantes d'insécurité et faible diversité alimentaire en hébergement d'urgence, s'expliquant par plusieurs facteurs dont les modalités de cuisine au sein des hébergements et la dépendance à l'aide alimentaire. La réflexion globale sur l'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité et de quantité suffisante pour les personnes hébergées doit se poursuivre et s'amplifier, par l'accès à des cuisines et des équipements individuels quand cela est possible, mais aussi par une optimisation des conditions en cuisine partagée et collective (horaires plus larges, amélioration de l'hygiène, équipements individuels, organisation d'ateliers cuisine, information sur les **cuisines partagées hors hébergement**,...).

5. Action contre la Faim (ACF), Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA). (2023). Diagnostic de la précarité alimentaire en Île-de-France Enquête auprès des familles hébergées à l'hôtel.

6. Fédération des acteurs de la solidarité IDF, ACF. (2025). Enquête sur la sécurité alimentaire en hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile (HUDA).

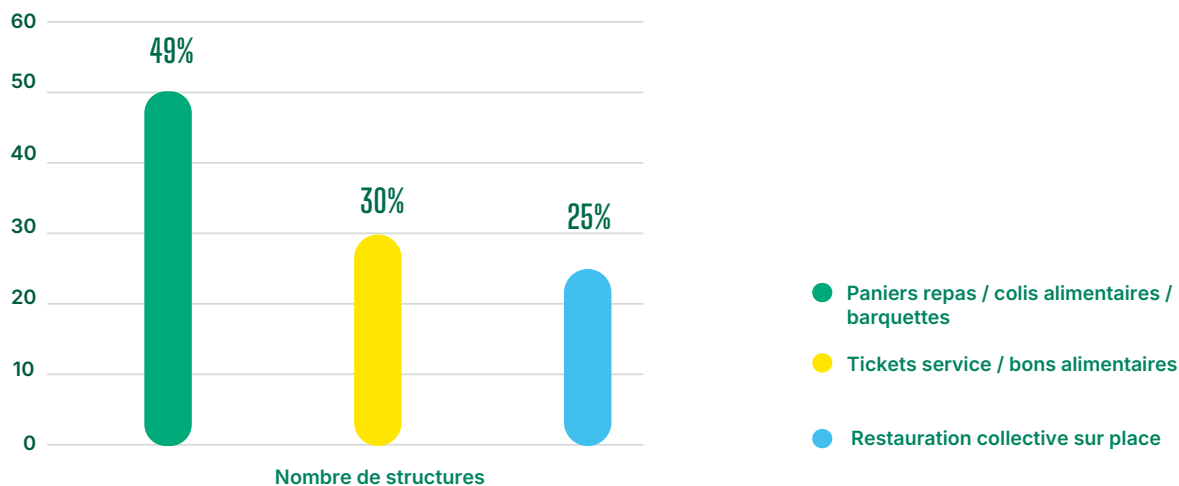
### Cuisine et équipement accessibles aux personnes hébergées



Pour compléter l'accès à l'alimentation des personnes hébergées, notamment pour les personnes sans ressource, 34% des dispositifs enquêtés proposent des prestations alimentaires qui peuvent prendre différentes formes (tickets services, colis alimentaires, restauration collective). La modalité la plus représentée est celle des colis alimentaires, des produits bruts ou déjà cuisinés que les personnes hébergées doivent cuisiner ou réchauffer. De nombreuses structures font appel à des partenaires associatifs spécialisés dans l'aide alimentaire pour assurer cette distribution.

La deuxième modalité la plus utilisée est celle des tickets services. Pour les structures qui en proposent, le montant journalier moyen s'élève à 4,8€ par personne, ce qui correspond aux données de l'enquête de 2021 (4,5€) alors que les denrées alimentaires ont connu une forte hausse des prix du fait de crises inflationnistes répétées. Enfin, 39 structures proposent un service de restauration collective sur place. A noter que les structures peuvent proposer plusieurs de ces modalités pour assurer cette prestation alimentaire. Si toutes ces modalités sont essentielles pour faciliter l'accès à l'alimentation pour les personnes hébergées, nous pouvons soulever que certaines, comme les tickets services, peuvent permettre une appropriation plus importante des personnes vis-à-vis de leur alimentation. Cet aspect est déterminant pour la dignité des personnes et pour une alimentation adaptée à certains besoins, qui peuvent être culturels, liés à l'âge (alimentation infantile), aux régimes alimentaires, et à certaines problématiques de santé comme le diabète. La FAS et la DIHAL ont à ce sujet publié un [plan d'accompagnement](#)<sup>7</sup> sur la prestation d'alimentation en novembre 2024.

### Nature de la prestation alimentation



7. FAS, DIHAL. (2024). Plan d'accompagnement – Prestation d'alimentation.

Globalement, la quasi-intégralité des dispositifs enquêtés proposent une modalité d'accès à l'alimentation pour les personnes hébergées, via la prestation alimentation et/ou via un accès à une cuisine et des équipements. Cependant, un hébergement sur dix ne propose ni de cuisine, ni d'équipement et un tiers des hébergements n'assurent pas de prestation alimentation. C'est une des missions fondamentales de l'hébergement d'urgence en France et face aux chiffres inquiétants, et probablement sous-estimés, de précarité alimentaire pour les personnes hébergées, il convient de noter les nombreux axes d'amélioration d'accès à une alimentation de qualité et en quantité suffisante pour que le **droit à l'alimentation soit effectif pour les personnes hébergées**.

## Accès aux services

L'accès des personnes hébergées aux services essentiels depuis les hébergements est globalement satisfaisant, même s'il demeure une marge de progression. Plus de 80% des dispositifs enquêtés déclarent que les principaux services sont facilement accessibles depuis les hébergements, que ce soient les services administratifs et mairies, les commerces ou encore les espaces de santé ou culturels et sportifs. Cette accessibilité s'explique notamment par la présence de transports en commun à proximité des dispositifs. Cet enjeu de l'accessibilité des services aux personnes hébergées demeure un enjeu décisif, notamment dans un contexte d'inflation des prix qui a des impacts forts sur les modes de mobilité. Le transport peut représenter, dans certains cas, un poids important du budget des personnes en situation de précarité, et il convient de mettre en exergue des modèles vertueux existants, comme la gratuité totale ou partielle des transports dans certaines métropoles.

Dans un contexte actuel accru de dématérialisation et numérisation des procédures avec les services de l'Etat, et plus généralement de tâches comme la recherche d'emploi, l'accès à internet est primordial pour les personnes hébergées. Près de la moitié (47%) des structures d'hébergement d'urgence interrogées déclarent que les personnes accueillies n'ont pas accès à un réseau wifi, ce pourcentage vaut tant pour les structures d'hébergement d'urgence que pour les nuitées hôtelières. Sur ce point, le rapport<sup>8</sup> du Samu Social de Paris et du Défenseur des droits rappelle les conséquences lourdes pour les personnes hébergées à l'hôtel d'une privation temporaire ou permanente à internet, « étant l'un des rares moyens disponibles pour lutter contre l'enfermement hôtelier », alors mêmes que certaines personnes présentes dans les mêmes hôtels pour raisons touristiques ou temporaires ont les codes d'accès à internet.

## Travaux

Le parc immobilier de l'hébergement d'urgence est dans l'ensemble dans un état dégradé et nécessiterait la réalisation de travaux. Plusieurs structures soulignent que les problèmes rencontrés « *ne proviennent pas du financement du dispositif mais de l'état des locaux d'hébergement* » et signalent une « *dégradation importante de certains appartements* ». Ces constats traduisent un manque d'investissement dans les locaux, susceptible d'altérer progressivement les conditions d'accueil et le bien-être des personnes hébergées. **Une enquête** menée par la DIHAL en collaboration avec la FAS en 2025 a quantifié ces constats sur l'état du bâti dans le parc d'hébergement, en démontrant que les CHU étaient particulièrement vétustes et énergivores. Selon cette enquête, on comptabilise, parmi les CHU, 46% de bâti avec dégradations et usure courante et 18% de bâti fortement dégradé, avec 60% du parc assimilable à des « passoirs thermiques ». Face à cette dégradation du bâti, une structure sur trois déclare avoir réalisé des travaux d'humanisation ou d'amélioration des conditions matérielles. Ces travaux ont principalement été financés par des fonds propres ou des emprunts, mais également par des financements publics locaux et, plus marginalement, par le programme national d'humanisation des structures.

Comme le rappelle **le rapport**<sup>9</sup> « Revue de dépenses sur le budget de l'hébergement d'urgence » (2025) de l'IGF, l'IGA et l'IGAS, le programme d'humanisation n'a permis de financer que 14 projets en 2024, soit 843 places réhabilitées. L'insuffisance des financements disponibles et le statut majoritairement locataire des structures demeurent ainsi deux obstacles majeurs à la réalisation des travaux nécessaires à un accueil digne des personnes hébergées.

---

8. Observatoire du Samu social de Paris, Défenseur des Droits, Université de Tours. (2019). Adolescents sans-logement. Grandir en famille dans une chambre d'hôtel.

9. Inspection générale des finances (IGF), Inspection générale de l'administration (IGA), & Inspection générale des affaires sociales (IGAS). (2025). Revue de dépenses sur le budget de l'hébergement d'urgence.

Les dispositifs sont bien conscients de cette dégradation du bâti puisque 47% des structures interrogées reconnaissent des besoins en travaux non couverts à l'heure actuelle. Plusieurs répondants détaillent même ces besoins, ceux étant le plus cités sont des travaux de rénovation / réhabilitation globale, de rénovation énergétique et d'isolation, mais aussi d'entretien des sanitaires et de la plomberie, ainsi que d'humanisation des espaces.

Ces constats appellent à des travaux d'ampleur dans le parc d'hébergement généraliste et du DNA, en particulier sur les structures d'hébergement d'urgence confrontés à une vétusté importante, pour permettre des conditions dignes d'accueil aux personnes hébergées et limiter les impacts néfastes des bâtis dégradés, voire dramatiques notamment lors de l'incendie de l'hôtel social Paris-Opéra en 2005.

## Espace de couchage

Concernant l'espace de couchage, un tiers des dispositifs interrogés considère qu'il n'est pas suffisant en termes de surface (en m<sup>2</sup>) pour accueillir le nombre de personnes hébergées. Contrairement au logement, pour lequel des normes précises permettent de caractériser la suroccupation en fonction de la surface disponible, du nombre d'occupants et de la composition du ménage, l'hébergement n'est pas encadré par des critères équivalents.

Cette absence de référentiel réglementaire conduit à des situations très variables selon les structures. Dans certains dispositifs d'hébergement collectif, notamment lorsqu'ils sont organisés sous forme de dortoirs partagés, il est ainsi possible d'observer des taux d'occupation particulièrement élevés au regard de la surface disponible par personne. Si ces configurations répondent souvent à des impératifs de mise à l'abri, elles soulèvent néanmoins des questions importantes quant au respect de l'intimité, de la vie privée et, plus largement, de la dignité des personnes hébergées.

Les réponses recueillies mettent en évidence une fragilisation croissante des conditions d'accueil, dans un contexte où les structures peinent à maintenir un niveau de qualité satisfaisant. Plusieurs témoignages laissent apparaître que les conditions d'hébergement se situent désormais à la limite de ce qui peut être considéré comme acceptable, les professionnels indiquant « *nous accueillons les personnes dans les limites de la dignité* ». Les contraintes budgétaires conduisent également à réduire les équipements proposés au strict nécessaire, certaines structures précisant qu'elles s'efforcent de maintenir « *des appartements propres et équipés avec le minimum nécessaire* ».

# LA DIFFICULTÉ DES STRUCTURES à garantir un accompagnement systématique et une orientation adaptée

L'article L.345-2-3 du Code de l'action sociale et des familles prévoit que « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y bénéficier d'un accompagnement personnalisé et y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée ».

Les résultats de l'enquête mettent en évidence les difficultés croissantes rencontrées par les associations pour garantir pleinement l'application de ces obligations, qui relèvent pourtant d'une responsabilité de l'État. Dans un contexte où les besoins augmentent fortement, les structures apparaissent confrontées à des marges de manœuvre de plus en plus réduites, faute d'évolution suffisante des moyens alloués.

## Des moyens insuffisants face à la complexification des besoins d'accompagnement

Malgré l'article du CASF précité, seuls 80% des répondants déclarent proposer un accompagnement social au sein de leur dispositif. Cette proportion atteint 88% pour les places d'urgence en CHRS, 82% pour les CHU, mais chute à 54% dans les dispositifs de nuitées hôtelières.

Pourtant, l'accompagnement social apparaît incontournable pour permettre aux ménages accueillis de se reconstruire, d'accéder à leurs droits et de favoriser leur rétablissement et leur insertion. Cette difficulté à assurer un accompagnement systématique semble notamment s'expliquer par des moyens humains insuffisants face à des besoins qui augmentent et évoluent. Les répondants expriment ainsi leur inquiétude face aux conséquences des restrictions financières, estimant qu'elles pourraient « dégrader fortement les conditions d'accompagnement et de travail » et faire peser un « risque de glissement vers un hébergement d'urgence au rabais avec des contraintes de plus en plus fortes sur les modalités d'accompagnement ».

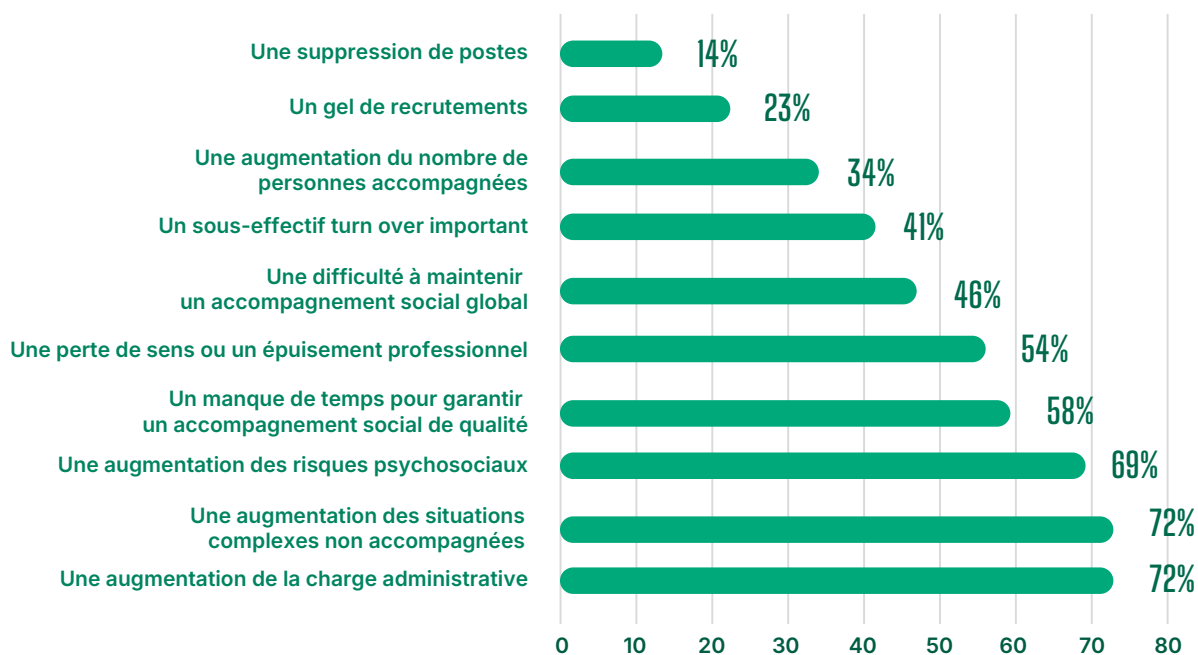
En effet, les personnes hébergées en centres d'hébergement d'urgence sont de plus en plus fragilisées par des parcours d'errance longs, marqués par des problématiques de santé physique ou psychique, des ruptures sociales et administratives ou encore des situations d'isolement importantes. Les équipes doivent également faire face à une diversification croissante des profils accueillis, avec une présence plus importante de femmes, de familles et d'enfants, impliquant des besoins d'accompagnement plus diversifiés et plus soutenus. Comme le souligne un répondant, « aujourd'hui, le public a évolué et n'est plus confronté uniquement à une problématique liée à l'hébergement, mais aussi à des enjeux de santé, d'addiction et de prise en charge globale des ménages ». Cette évolution se traduit par un élargissement constant des missions des professionnels. Une structure indique ainsi qu'« une intervenante sociale accompagne 15 à 20 personnes dans le cadre d'un accompagnement individualisé qui nécessite de plus en plus (...) la coordination médicale, l'accompagnement des situations judiciairisées, l'accompagnement budgétaire, alimentaire, en santé psychique... ».

Même si depuis 2022, les effectifs apparaissent globalement stables, 16% des structures répondantes déclarent une baisse des ETP.

Par ailleurs, 44 % des structures alertent sur la dégradation (forte ou légère) de leurs conditions de travail et de leur organisation. Ces résultats font écho aux alertes portées depuis plusieurs années par la Fédération des acteurs de la solidarité concernant la crise du travail social. Le manque de moyens humains et financiers alloués aux dispositifs, combiné à une complexification des situations accompagnées, fragilise les équipes et réduit progressivement leur capacité à assurer un accompagnement de qualité.

Parmi les structures concernées, 72 % constatent une augmentation de la charge administrative ainsi qu'une hausse des situations complexes insuffisamment accompagnées et 58 % des répondants déclarent manquer de temps pour garantir un accompagnement social de qualité. Cette dégradation se traduit également par une augmentation des risques psychosociaux pour les équipes (69 %), tandis que, plus de la moitié des structures concernées (54 %) font état d'une perte de sens au travail ou de situations d'épuisement professionnel. Les tensions identifiées touchent l'ensemble des acteurs, y compris les structures fonctionnant avec des bénévoles, qui déclarent un épuisement marqué et se disent « *au bord de l'épuisement comme les salariés !* ».

### Dégradation des conditions de travail



Les témoignages recueillis illustrent cette réalité, plusieurs répondants estimant que « *la multiplication des tâches et la complexification des situations individuelles conduit à une perte de sens notable, et un épuisement réel* ». Cette usure professionnelle apparaît particulièrement marquée dans l'accompagnement des personnes sans droit au séjour, jugé « *particulièrement compliqué pour les professionnel.les qui s'épuisent à vouloir trouver des solutions* ». Ces résultats témoignent des tensions croissantes auxquelles sont confrontés les professionnel.les du secteur et soulignent la nécessité de renforcer durablement les moyens alloués aux dispositifs d'hébergement et d'accompagnement.

## Un taux d'encadrement différencié entre les dispositifs et les structures

L'enquête met également en évidence des écarts importants dans les moyens humains consacrés à l'accompagnement social selon les dispositifs. Ces différences se traduisent par des ratios d'accompagnement très contrastés, susceptibles d'influencer l'intensité du suivi proposé aux personnes hébergées. En moyenne, on compte :

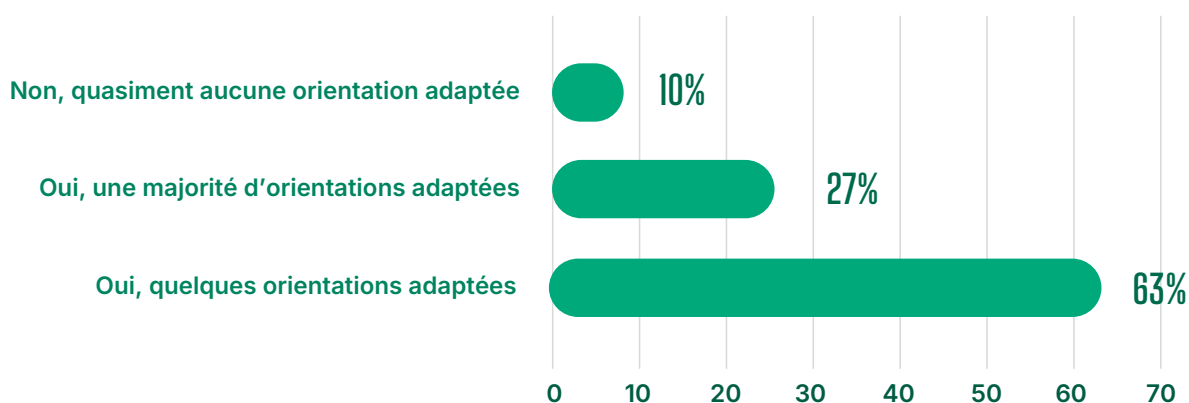
- ↳ 24 personnes par intervenant.e social.e en CHU ;
- ↳ 14 personnes par intervenant.e social.e en places d'urgence en CHRS ;
- ↳ 70 personnes par intervenant.e social.e dans les dispositifs de nuitées hôtelières.

Ces écarts traduisent des capacités d'accompagnement très inégales selon les dispositifs, avec des conditions d'intervention particulièrement contraintes dans les dispositifs de nuitées hôtelières.

## Des parcours de sortie entravés par le manque de solutions adaptées

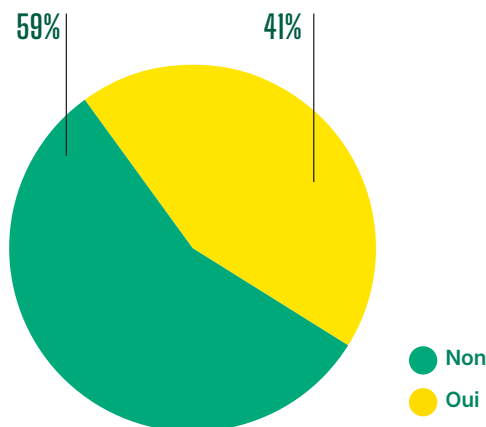
L'enquête met en évidence les difficultés croissantes à garantir la continuité des parcours jusqu'à une orientation adaptée, pourtant prévue par le CASF. Faute de solutions de sortie suffisantes, les personnes accueillies se maintiennent de plus en plus longtemps dans les dispositifs d'hébergement d'urgence. Seuls 27 % des répondants déclarent qu'une majorité des personnes hébergées accèdent à une orientation adaptée, tandis que 63 % indiquent ne parvenir à réaliser que quelques sorties adaptées et 10 % aucune. Parmi les structures concernées par cette faiblesse des orientations, la moitié relève des CHU, où les difficultés de fluidification des parcours apparaissent particulièrement marquées.

### De manière générale, parvenez-vous à orienter les personnes accueillies dans votre dispositif vers une solution adaptée à leur situation ?



Enfin, parmi les répondants indiquant ne parvenir à réaliser que quelques sorties adaptées ou aucune, 41% déclarent que les personnes concernées se retrouvent à la rue.

### Les personnes ne bénéficiant pas d'une orientation adaptée sont-elles généralement contraintes de retourner à la rue ?



Ces difficultés ne semblent pas tant liées à un manque de places d'hébergement qu'à l'absence de solutions de sortie permettant de fluidifier les parcours. Plusieurs répondants soulignent que les personnes restent durablement dans les dispositifs faute d'accès au logement ou de régularisation de leur situation administrative. Ainsi, « les personnes restent plus longtemps en hébergement d'urgence, en contradiction avec la vocation initiale du dispositif », tandis que d'autres évoquent une véritable « embolie du dispositif. Peu voire pas de rotation du fait de situations administratives figées ». Cette saturation a des conséquences directes sur les capacités d'accueil, certaines structures indiquant avoir dû adapter leur activité : « Nous avons dû réduire en 2025 notre dispositif en raison des moyens délégués et non en raison des besoins qui restent importants. ».

Les répondants identifient principalement les tensions sur le logement comme facteur explicatif de cette situation, estimant que « la question n'est pas tant un manque de places de mise à l'abri que des conditions d'accès au logement très tendues ». Ils soulignent également l'impact des blocages administratifs sur les parcours : « Nous sommes attachés à la continuité de l'hébergement, mais sans régularisation des situations administratives, nous sommes sur un dispositif qui a peu de rotation de places ». Dans ce contexte, l'objectif de fluidification des parcours apparaît de plus en plus difficile à atteindre. Comme le résume l'un des répondants, « l'exigence politique d'une « fluidité » à tout prix devient une injonction paradoxale face à l'absence de solutions en aval ».

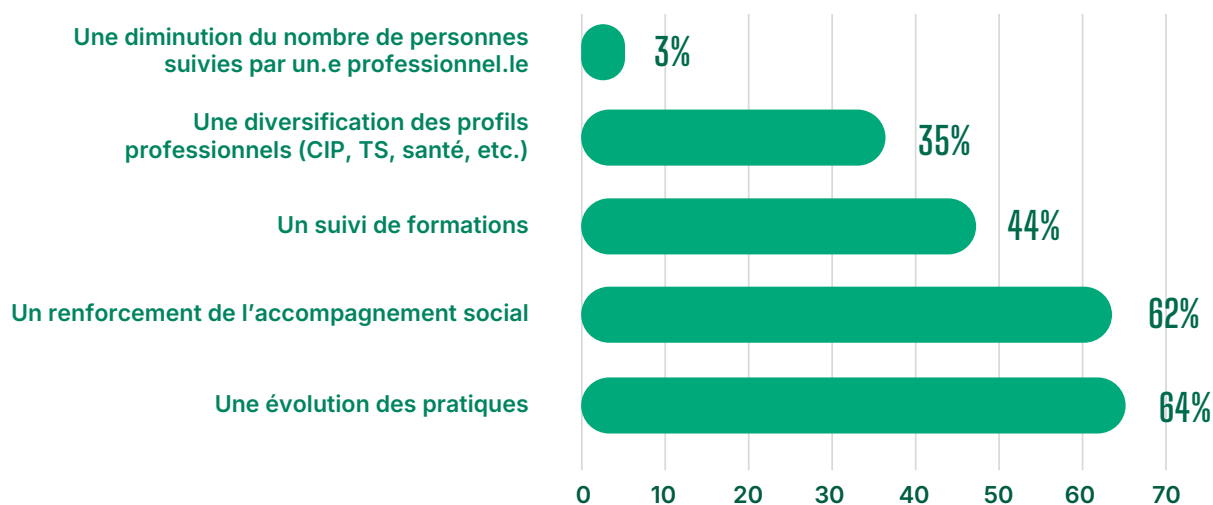
Ces fins de prise en charge sans solution adaptée constituent des ruptures particulièrement coûteuses pour les personnes concernées. Elles fragilisent davantage des ménages déjà marqués par des parcours d'errance, de précarité et des ruptures multiples, et entraînent des conséquences importantes en matière de santé, de santé mentale, d'accès aux droits, de protection de l'enfance ou encore d'insertion sociale.

Ces résultats témoignent des tensions structurelles qui fragilisent aujourd'hui la capacité du secteur à garantir un accompagnement et des parcours de sortie conformes aux principes fixés par la loi.

# UNE FORTE MOBILISATION des équipes dans un contexte contraint

## Des évolutions de pratiques au service d'un accompagnement plus global

### Evolutions constatées par les équipes



Malgré un contexte marqué par de fortes tensions, plusieurs répondants font état d'évolutions positives dans leurs pratiques et leurs modalités d'intervention. Parmi les structures ayant observé des évolutions dans leurs conditions de travail, 64 % mentionnent une évolution des pratiques professionnelles et 62 % un renforcement de l'accompagnement social. Dans une moindre mesure, 44 % font état d'un accès accru à la formation et 35 % d'une diversification des profils professionnels (conseiller.ères en insertion professionnelle, professionnel.les de santé, juristes, etc.), tandis que 3 % soulignent une diminution du nombre de personnes suivies par un.e professionnel.le. Ces résultats témoignent d'une dynamique de professionnalisation et d'adaptation des pratiques malgré les contraintes persistantes.

Concrètement, plusieurs structures indiquent avoir recruté de nouveaux professionnel.les, pourvu des postes vacants, renforcé leurs effectifs ou développé des équipes pluridisciplinaires. La stabilisation des équipes, la transformation de certains contrats en CDI et une meilleure organisation interne sont également citées comme des facteurs d'amélioration.

Ces évolutions ont contribué au développement d'un accompagnement plus global et davantage adapté aux besoins des personnes hébergées. Les répondants évoquent notamment le renforcement de l'accès aux droits, la mise en place de parcours personnalisés ainsi que le déploiement d'actions collectives autour de la parentalité, de l'insertion, de la santé ou de l'accès au logement. Plusieurs structures soulignent également la diversification des activités proposées, telles que les cours de français, le soutien scolaire, les ateliers collectifs ou l'accompagnement vers l'emploi.

## L'enjeu de renforcer les conditions d'accueil des personnes

La majorité des répondants indiquent que les conditions d'accueil se sont globalement maintenues depuis 2022. Ce constat pourrait toutefois masquer une réalité plus préoccupante. En effet, un quart des structures fait déjà état d'une dégradation des conditions d'accueil, alors même que les équipes déploient des efforts considérables pour préserver des conditions d'accompagnement dignes et garantir un niveau minimal de qualité pour les personnes hébergées.

Cette apparente stabilité apparaît d'autant plus fragile que de nombreuses structures signalent parallèlement une dégradation continue de leurs conditions de travail. Parmi les équipes concernées, près des deux tiers estiment être parvenues à maintenir, voire à améliorer, la qualité de l'accueil proposé. Ce résultat ne traduit pas une absence d'impact des contraintes actuelles, mais plutôt l'engagement des professionnels. Les équipes font de l'accueil et de l'accompagnement leur priorité, souvent au prix d'une intensification de leur charge de travail et d'une réduction de leurs marges de manœuvre.

Cette mobilisation se traduit notamment par l'évolution des pratiques d'accueil. Plusieurs répondants évoquent la mise en place de procédures plus structurées (livrets d'accueil, visites, outils d'orientation), l'élargissement des horaires d'accès ou encore le développement de démarches davantage centrées sur les droits et la participation des personnes accompagnées. Ces adaptations témoignent de la volonté des structures de préserver un accueil accessible, sécurisant et respectueux des besoins des publics, malgré un environnement de plus en plus contraint.

Cependant, ces efforts ne sauraient masquer les fragilités croissantes du secteur. La hausse continue des besoins sociaux, les difficultés de recrutement, la dégradation des conditions de travail, l'augmentation des charges et la diminution des financements exercent une pression grandissante sur les structures. La capacité des équipes à compenser ces difficultés par leur engagement atteint progressivement ses limites. Dans la perspective des nouvelles mesures d'économies annoncées et des arbitrages budgétaires à venir, une question se pose avec acuité : combien de temps sera-t-il encore possible de maintenir des conditions d'accueil dignes sans moyens supplémentaires ? La stabilité observée aujourd'hui ne doit pas être interprétée comme un signe de résilience durable du système, mais plutôt comme le résultat d'efforts humains considérables dont la pérennité apparaît de plus en plus incertaine.

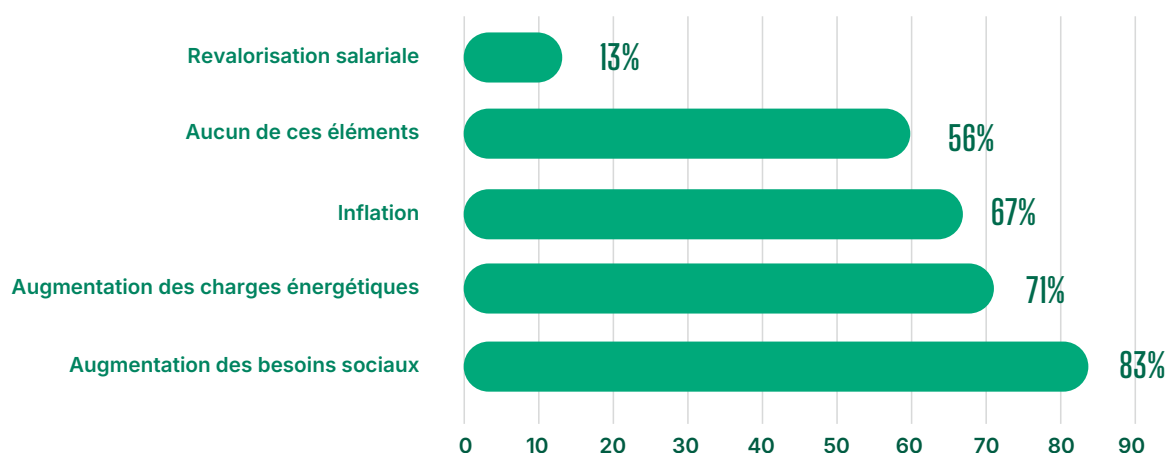
# UNE SITUATION FINANCIÈRE SOUS TENSION face à d'importantes disparités de financements

## L'insuffisante indexation des financements sur l'inflation et les besoins sociaux croissants

69% des structures interrogées déclarent que leurs financements ont été stabilisés au cours des 4 dernières années. Toutefois, dans le contexte inflationniste marqué sur la période (crise énergétique, hausse générale des prix, ...) cette stabilité recouvre en réalité une perte de moyens réels et donc une dégradation des capacités financières. Par ailleurs, 20% des structures répondantes indiquent avoir subi une baisse, légère ou importante, de leurs financements.

Les résultats de l'enquête confirment que les financements n'évoluent pas proportionnellement aux différentes hausses structurelles des charges et des besoins. 67% des répondants considèrent que les financements ne prennent pas en compte l'inflation, 71% considèrent que les financements ne prennent pas en compte l'augmentation des charges (notamment énergétiques), 83% considèrent que les financements ne prennent pas en compte l'augmentation des besoins sociaux.

### Non-indexation des financements aux évolutions à l'œuvre



La question financière apparaît d'ailleurs comme le sujet le plus fréquemment évoqué dans les réponses qualitatives. Les structures décrivent des financements insuffisants, instables ou versés tardivement, qui limitent leur capacité à répondre aux besoins observés. Comme l'exprime un répondant, « *la gestion budgétaire est quasiment impossible à tenir. On ne peut pas penser notre accompagnement à partir des besoins repérés* ». Plusieurs structures alertent également sur les conséquences des retards de versement de subventions, l'une d'elles faisant état de « *presque 7 millions d'euros de retards de versement, trésorerie épuisée* ». Dans certains cas, les difficultés financières ont des conséquences directes sur l'offre d'hébergement : « *la structure a subi plus de 40 % de perte budgétaire, ce qui a entraîné une fermeture impactant directement nos usagers, les laissant sans solution* ».

## Des financements inadaptés qui fragilisent l'équité entre structures

On observe par ailleurs des différences partielles de niveau de financement selon les dispositifs, à travers le prix moyen à la place et par jour. Celui-ci s'établit à :

- ↳ 29 euros en centre d'hébergement d'urgence (CHU) ;
- ↳ 30 euros en nuitées hôtelières ;
- ↳ 36 euros en places d'urgence en CHRS.

Ces écarts demeurent relativement limités et traduisent des modalités de financement différenciées selon les dispositifs. Pour rappel, en se fondant sur les données du **rapport annuel de performances<sup>10</sup> de la DIHAL**, on peut établir que le financement dédié à la place par jour en CHRS s'élève à environ 43€, à 27€ pour les CHU, et à 23€ pour les nuitées hôtelières. Toutefois, plusieurs répondants interrogent l'adéquation entre les financements alloués et les coûts réels de fonctionnement, estimant par exemple que « *le financement d'un parc de logements en diffus à 21 € par jour est très insuffisant pour tenir un équilibre financier* ». Au-delà de ces moyennes, les résultats de l'enquête mettent surtout en évidence une très forte disparité des financements au sein d'un même type de dispositif. En CHU comme en CHRS, le tarif à la place par jour varie d'une dizaine d'euros à une centaine d'euros.

Les témoignages recueillis montrent également que les structures ont déjà largement mobilisé les leviers d'ajustement à leur disposition pour absorber les contraintes budgétaires. Plusieurs répondants alertent sur les effets cumulés de l'inflation, des réformes conventionnelles et des baisses de financement, soulignant que « *le maintien de l'existant s'est fait jusqu'alors par la réduction de quelques postes, la recherche d'économies, la mutualisation, le sacrifice de la section d'investissement* ». Dans ce contexte, les marges de manœuvre apparaissent désormais épuisées. Comme le résume un répondant, « *il ne reste plus de marge d'économie qui n'entraînerait pas d'impact grave sur la qualité des prestations* ». Ces constats traduisent une fragilisation croissante du modèle économique des structures et la difficulté grandissante à maintenir une offre d'hébergement et d'accompagnement à la hauteur des besoins.

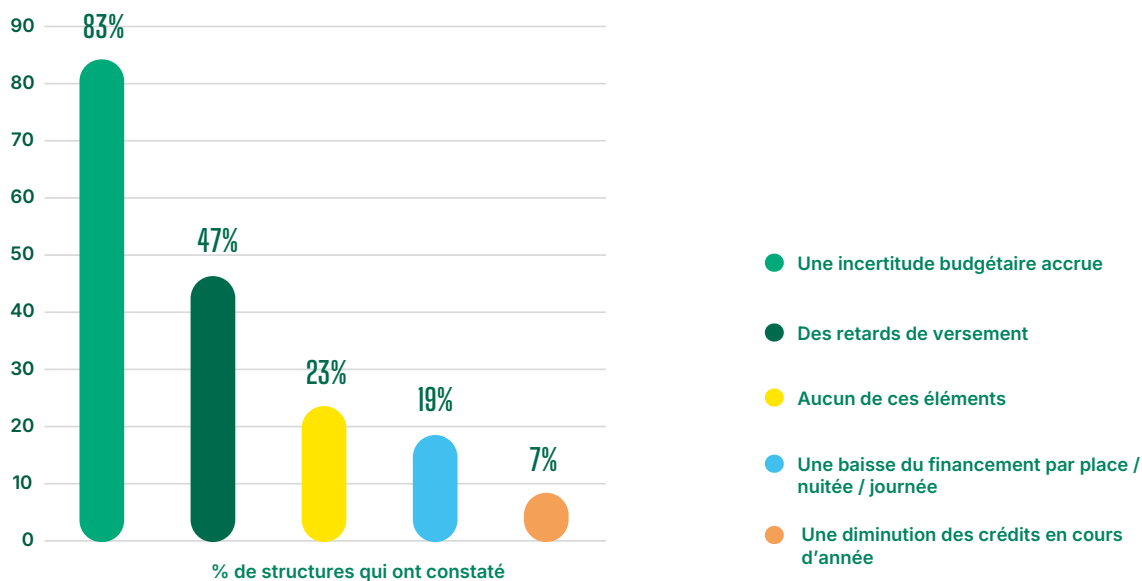
## Des contraintes budgétaires aux conséquences pour les structures

Les résultats de l'enquête mettent en évidence une forte dégradation de la visibilité et de la stabilité budgétaire des structures. Si 19 % des répondants déclarent une baisse du financement par place, nuitée ou journée et 7 % une diminution des crédits en cours d'année, c'est surtout l'instabilité globale des ressources qui apparaît comme le phénomène le plus structurant. En effet, 83 % des structures font état d'une incertitude budgétaire accrue, traduisant des difficultés majeures à anticiper et à planifier les activités et l'accompagnement des personnes. Cette fragilisation est également alimentée par des retards de versement signalés par près de la moitié des répondants (47 %), générant des tensions de trésorerie et une insécurisation des fonctionnements quotidiens. Au-delà des baisses effectives de financements, c'est donc l'imprévisibilité des ressources et la dégradation des conditions de gestion budgétaire qui constituent le principal enjeu soulevé par les structures, avec des effets directs sur leur capacité à se projeter et à maintenir des réponses adaptées aux besoins sociaux.

---

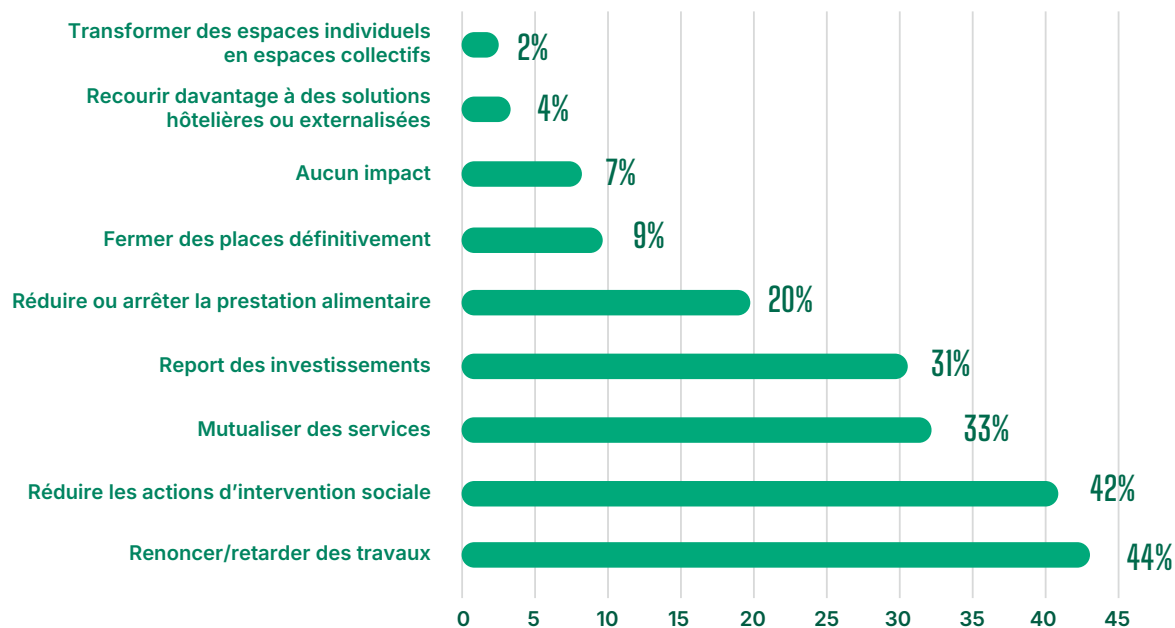
10. Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (2025) Rapport annuel de performances

### Fragilisation de la santé financière des structures



Au-delà de ces difficultés de gestion, les contraintes budgétaires se traduisent concrètement par des ajustements voire des réductions d'activités. 44 % des structures indiquent avoir dû renoncer ou retarder des travaux, 42 % réduire des actions d'intervention sociale, 33 % mutualiser des services et 31 % reporter des investissements. Ces arbitrages affectent directement la capacité à maintenir et à améliorer les conditions d'accueil et d'accompagnement. Dans une moindre mesure, 20 % des répondants déclarent avoir réduit ou arrêté des prestations alimentaires, 9 % avoir fermé des places définitivement, tandis que 4 % ont davantage recours à des solutions hôtelières ou externalisées et 2 % ont transformé des espaces individuels en espaces collectifs. À l'inverse, seuls 7 % estiment n'avoir constaté aucun impact.

### Impact des diminutions budgétaires sur les structures



Ces résultats montrent ainsi que, au-delà de la seule question des niveaux de financement, c'est l'ensemble des marges de manœuvre des structures qui se trouve progressivement contraintes, avec des conséquences directes sur l'offre de services, les capacités d'accueil et la qualité de l'accompagnement proposé aux personnes.

## Des contraintes budgétaires aux conséquences pour les personnes accompagnées

Parmi les répondants, 39,5 % estiment que les évolutions budgétaires ont eu un impact direct sur les personnes accompagnées. Les témoignages recueillis montrent que ces conséquences se traduisent d'abord par une réduction des capacités d'accueil et une augmentation des besoins non couverts. Plusieurs structures évoquent une baisse du nombre de personnes hébergées, l'impossibilité d'accueillir davantage de familles malgré l'augmentation de la demande ou encore la fermeture de dispositifs. Comme le résume un répondant, « *moins de places donc plus de personnes à la rue* ».

Les répondants alertent également sur les effets des restrictions budgétaires sur l'accompagnement social. La diminution des effectifs, les postes non remplacés et l'augmentation de la charge de travail réduisent le temps consacré aux personnes et limitent les possibilités d'accompagnement individualisé. Certains constatent ainsi des « *accompagnements dégradés induisant de plus longs séjours, mais moins de temps à la résolution durable des freins* », tandis que d'autres soulignent que « *nos ressources définissent le temps disponible pour la réalisation des accompagnements individualisés* ».

Enfin, les témoignages mettent en évidence une dégradation des conditions de vie et une aggravation de la précarité des ménages accueillis. Les structures évoquent la diminution des aides alimentaires et financières, le report de travaux ou encore le vieillissement des équipements. Plusieurs répondants rapportent que « *certaines nous disent avoir plus faim qu'avant* », tandis que d'autres alertent sur des « *travaux nécessaires à la dignité de l'accueil repoussés* ». Au-delà de l'hébergement, les contraintes budgétaires affectent ainsi directement les conditions matérielles d'existence des personnes les plus précaires.

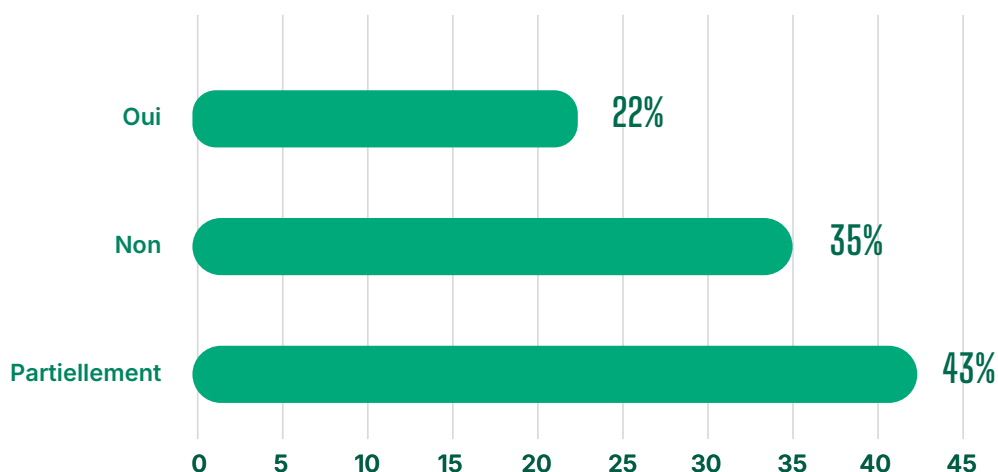
## Des évolutions budgétaires encore minoritaires mais aux effets parfois structurants

Une minorité de structures, soit 11 % des répondants, déclare avoir connu des évolutions budgétaires récentes. Parmi celles-ci, les effets observés apparaissent contrastés mais globalement orientés vers des améliorations ou des ajustements de l'offre. Près de la moitié (48 %) indiquent que ces évolutions ont permis d'augmenter les actions d'intervention sociale, traduisant un renforcement de l'accompagnement proposé aux personnes. Dans une moindre mesure, 16 % évoquent l'ouverture de nouvelles places et 16 % la réalisation de travaux d'amélioration des locaux, contribuant à renforcer les capacités d'accueil. Plus marginalement, 4 % mentionnent une amélioration de la prestation alimentaire. Toutefois, 36 % des structures concernées estiment que ces évolutions n'ont eu aucun impact significatif sur leur fonctionnement, ce qui souligne des effets hétérogènes selon les dispositifs et les contextes locaux.

## Une insincérité financière qui fragilise durablement les dispositifs

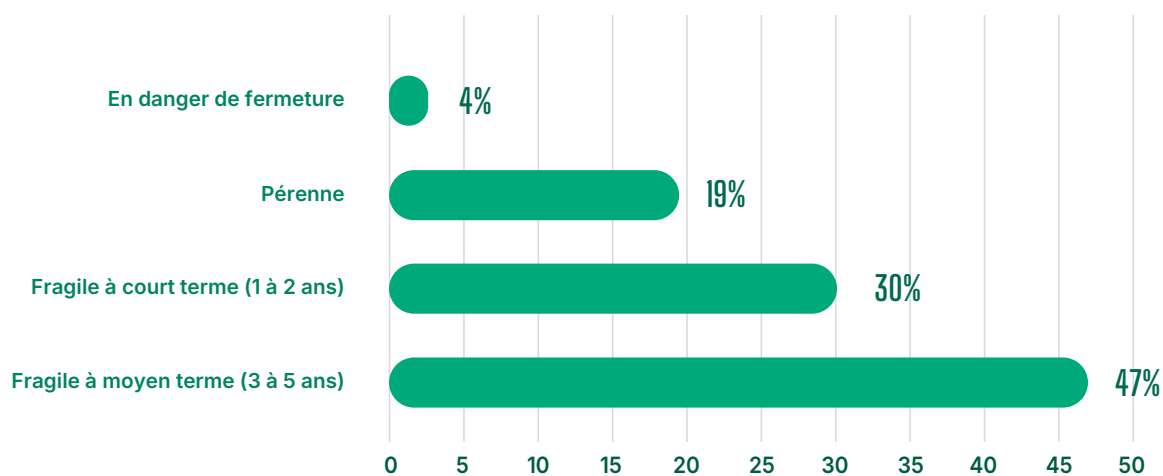
Au-delà de cette évolution, les structures estiment très majoritairement que les niveaux de financement actuels ne permettent pas de garantir l'équilibre financier des dispositifs, ni les conditions nécessaires à un accueil digne et durable des personnes accompagnées. Ainsi, 43% estiment que leur financement est partiellement inadapté et 35% considèrent qu'il est tout à fait inadapté.

### Considérez-vous que ce tarif est adapté ?



Dans ce contexte, les perspectives de soutenabilité apparaissent particulièrement fragiles en l'absence d'évolution des moyens. Seules 19% des structures estiment leur modèle pérenne. À l'inverse, 47% se déclarent fragiles à moyen terme (3 à 5 ans), 30% fragiles à court terme (1 à 2 ans), et 4% estiment être en situation de danger immédiat de fermeture.

### Sans évolution de financement, estimez-vous que votre structure est :



Ce constat est d'autant plus préoccupant que l'une des structures ayant signalé un risque imminent de fermeture lors de la collecte des données (entre le 14 avril et le 29 mai) a effectivement fermé ses portes depuis. Elle alertait déjà sur une réduction de ses ressources budgétaires à hauteur de 40 %.

La dégradation de la situation financière observée dans notre enquête s'inscrit dans un contexte plus large de fragilisation du secteur associatif de la solidarité. **L'enquête publiée en 2025 par la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS)**<sup>11</sup> met en évidence une détérioration préoccupante de la santé financière des associations : une structure sur deux déclare voir sa situation financière se dégrader, tandis qu'une sur quatre se considère menacée de disparition. Ces résultats soulignent les tensions budgétaires croissantes auxquelles sont confrontés les acteurs de la solidarité et confirment les difficultés de trésorerie relevées par les répondants de notre enquête. Au-delà des enjeux de gestion, cette fragilisation financière interroge la capacité des structures à maintenir durablement leurs missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion auprès des publics les plus vulnérables.

## Dégradation des relations entre les services de l'Etat et les associations

Au-delà des difficultés financières et organisationnelles, plusieurs répondants font état d'une dégradation des relations avec les services de l'État. Les témoignages recueillis décrivent un affaiblissement du dialogue entre les structures gestionnaires et les autorités publiques, au profit de relations perçues comme plus descendantes et contraignantes. Certain.es professionnel.les estiment qu'*« il n'y a plus aucun dialogue, seulement des injonctions et menaces »*, tandis que d'autres dénoncent une tendance à faire porter aux acteurs de l'hébergement la responsabilité de difficultés qui relèvent également des pouvoirs publics : *« les gestionnaires de l'AHJ sont pointés comme responsables alors que la Préfecture a une part de responsabilité conséquente »*. Plusieurs répondants soulignent enfin une dégradation durable du climat institutionnel, considérant que *« depuis 2022-2023, le climat avec les services de l'État est particulièrement délétère »*. Ces témoignages traduisent un sentiment de tension croissante entre les structures et les services de l'État, susceptible de compliquer la mise en œuvre des missions d'accueil et d'accompagnement.

---

11. Fédération des acteurs de la solidarité. (2025). Enquête nationale : associations de solidarité en voie de disparition.

## CONCLUSION

Les résultats de cette enquête mettent en lumière les tensions croissantes qui traversent aujourd'hui le secteur de l'hébergement d'urgence. Alors que l'hébergement repose sur les principes d'inconditionnalité, de dignité et de continuité de l'accueil, les structures font face à une augmentation des besoins, à une complexification des situations accompagnées et à une fragilisation de leurs moyens d'intervention.

L'enquête montre néanmoins que les associations et les professionnels parviennent encore majoritairement à maintenir des conditions d'accueil et d'accompagnement dignes. Cette capacité de mobilisation témoigne de l'engagement des équipes, mais elle ne peut durablement compenser l'insuffisance des moyens humains, financiers et matériels.

Les constats réalisés conduisent à plusieurs préconisations majeures :

- ↳ Réaffirmer les principes fondateurs de l'hébergement d'urgence en garantissant à chaque personne un accueil inconditionnel, digne et continu, respectueux de ses droits, de son intimité, de sa sécurité et de ses besoins spécifiques.
- ↳ Garantir un niveau de prestations compatible avec un accueil digne, notamment en matière d'hébergement, d'accès aux équipements sanitaires, d'alimentation, d'entretien des locaux et d'accompagnement social.
- ↳ Mettre en place une programmation pluriannuelle de l'hébergement et du logement afin d'offrir aux structures une visibilité suffisante pour recruter, fidéliser les professionnels et investir dans l'amélioration de leurs capacités d'accueil.
- ↳ Développer une offre de logements accessibles permettant de fluidifier les parcours et de garantir la continuité de l'hébergement jusqu'à une orientation adaptée.
- ↳ Assurer la sincérité des financements publics en tenant compte de l'évolution des charges, de l'inflation, des revalorisations salariales et des besoins réels des structures.
- ↳ Renforcer la prévisibilité des financements et sécuriser les délais de versement afin de limiter les tensions de trésorerie des gestionnaires.
- ↳ Consolider les moyens humains, améliorer les conditions de travail et soutenir les démarches de professionnalisation pour préserver la qualité de l'accompagnement.

Au regard de ces constats, l'enjeu n'est plus seulement de maintenir des places d'hébergement, mais de garantir les conditions matérielles, humaines et financières permettant d'accueillir dignement, d'accompagner efficacement et d'orienter durablement les personnes vers une solution adaptée. À défaut, le risque est de voir s'installer durablement une logique de gestion de la pénurie, éloignée des ambitions de protection, d'accès aux droits et d'insertion qui fondent l'hébergement d'urgence.

---

**LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ (FAS)** est un réseau de plus de 900 associations et 2800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La Fédération représente les établissements et services adhérents dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médico-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire.

Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'État, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

Pour la **SOLIDARITÉ**  
contre les exclusions

[federationsolidarite.org](https://federationsolidarite.org)

